



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 décembre 2022

n° 179-22

**Objet :** *RS - Adhésion à la convention relative au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Savoie*

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 08 décembre 2022

délibération n° 179-22

objet **RS - Adhésion à la convention relative au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Savoie**

---

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que la collectivité adhère à la convention relative au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Savoie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de trois ans.

En effet, l'article L. 452-39 du code général de la fonction publique prévoit qu'une collectivité ou un établissement non affilié au Centre de gestion peut, par délibération de son organe délibérant, demander à bénéficier d'un ensemble de missions constituant un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines.

Les collectivités territoriales et les établissements publics non affiliés peuvent donc d'adhérer auprès des Centres de gestion à un ensemble de prestations dénommé socle commun de compétences.

Le Centre de gestion de la Savoie assure notamment les missions suivantes :

- le secrétariat du conseil médical,
- la fonction de référent déontologue,
- la désignation d'un référent laïcité.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé de renouveler l'adhésion de Grand Chambéry à la convention relative au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Savoie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de trois ans.

Cette convention prévoit une contribution correspondant à 0,095 % de la masse des rémunérations versées aux agents contre 0,091 % actuellement. Cette augmentation, estimée à 550 €, fait suite à l'homogénéisation des taux entre les collectivités affiliées et non affiliées.

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-39,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à des prestations de services,

**Vu** la décision n° 197-19 du Bureau du 18 décembre 2019 relative à l'adhésion à la convention relative au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Savoie,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** l'adhésion de Grand Chambéry au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Savoie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de trois ans,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer la convention précitée,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **179-22**

Objet de l'acte :	RS - Adhésion à la convention relative au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Savoie
Thème Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres
Date de l'acte :	16 décembre 2022
Annexe(s) :	Projet convention socle commun de compétences 2023-2025

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20221216-lmc1H28613H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H28613H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	16 décembre 2022
Date de réception en Préfecture :	16 décembre 2022
Publication sur le site internet:	vendredi 16 décembre 2022